

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Savoyarde – Maison des Congrès à Talloires-Montmin sous la présidence de Monsieur Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2020.

Présents :

Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO, Olivier MOUZIN, Sylviane WANDEROILD, Bernard FOUQUERE, Bruno ASSELIN, Emmanuel HUBER, François DELORT-LAVAL, Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Ségolène CAMUSET, Magali SULPICE, Alexandra FRARESSE, Bernard HOFFMANN, Jean-Paul COQUARD, Danielle ROCHET, Mélanie CABOT, Raphaël LYARET.

Procurations :

Anne-Marie DUPONT a donné procuration à Didier SARDA, Benoît RICHARD a donné procuration à Christophe DUNOYER, Brigitte NEMOZ a donné procuration à Bettina GARBEROGLIO, Alban GOBERT a donné procuration à Alexandra FRARESSE.

Excusés : _

Secrétaire de séance : Olivier MOUZIN -

Début de la séance : 18 h 30.

N° 64/2020**OBJET : Désignation de délégués de la commune dans le cadre des élections sénatoriales -**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a été convoqué par le Préfet de Haute Savoie pour désigner les délégués de la commune appelés à voter le dimanche 27 septembre prochain dans le cadre des élections sénatoriales. 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants sont à élire.

Une liste candidate a été déposée :

Liste Talloires-Montmin

Titulaires : Didier SARDA
 Bettina GARBEROGLIO
 Olivier MOUZIN
 Ségolène CAMUSET
 Bernard FOUQUERE
 Alexandra FRARESSE
 Jean-Paul COQUARD

Suppléants :

 Anne-Marie DUPONT
 François DELORT LAVAL
 Danielle ROCHET
 Christophe DUNOYER

Ainsi, le conseil municipal

Après un vote ayant donné les résultats suivants :
23 voix pour la liste Talloires-Montmin,

A DÉCLARÉ élus les membres de ladite liste.

N° 65/2020**OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA -**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 34 du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

Non préemption

- * D.I.A n° 13/2020 U, parcelle n° 648 – section AD - lieu-dit « sous Perroix »,
- * D.I.A n° 14/2020 U, (les 43,37 % indivis du bien) parcelles n° 1362 ; 360 – section E – lieu-dit « Rovagny » et « 250, chemin de Rovagny »,
- * D.I.A n° 15/2020 U, parcelle n° 158 – section AD – lieu-dit « sous Perroix »,
- * D.I.A n° 16/2020 U, parcelles n° 963 ; 964 – section D - lieu-dit « La sauffaz »,
- * D.I.A n° 17/2020 U, parcelles n° 657 ; 660 – section AD – lieu-dit « sous Perroix » et « 52, passage du Lanfon »,
- * D.I.A n° 18/2020 U, parcelle n° 466 – section AD - lieu-dit « 215 A, chemin de Pré Monteux »,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ces décisions du Maire.

N° 66/2020

**OBJET : Désignation de représentants de la commune – Commission
Communale des Impôts Directs -**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de renouveler également les membres composant la Commission Communale des Impôts Directs, en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Les commissaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste, en nombre double, dressée par le conseil municipal, soit 32 noms à proposer pour les communes de plus de 2000 habitants.

**En conséquence,
le Conseil Municipal,
après un vote ayant donné les résultats suivant :
pour : 23 voix**

DRESSE comme suit la liste à proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux des contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

(POTENTIELS TITULAIRES)	(POTENTIELS SUPPLEANTS)
M COQUARD Jean-Paul 62, Sur le Vivier 74290 TALLOIRES-MONTMIN	Mme BOUCHET Florence 14, route de l'Egalité 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Mme DURET Evelyne 144, chemin du Nant Sec 74290 TALLOIRES-MONTMIN	M DRAPIER Régis 215 A, chemin de Pré Monteux 74290 TALLOIRES-MONTMIN
M MANIGLIER Marcel 129, rue de l'Eglise 74210 TALLOIRES-MONTMIN	M DELAPORTE Alexis 75, vieille route de Saint-Germain 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Mme CURT CAVENS Christiane 83, chemin de la Tournette 74210 TALLOIRES-MONTMIN	Mme PEDUZZI Laetitia 52 b route du Golf 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Mme BETEND Chantal 1280 Route de Plan Le Plan - Montmin 74210 TALLOIRES-MONTMIN	M GALLAY Jean-François 8, rue des Edelweiss 74230 THONES
Mme DUNOYER Sylvie 121 Rue de Bonverday Le Plan - Montmin 74210 TALLOIRES-MONTMIN	Mme FRAGNIERE Isabelle 863, route de l'Egalité 74290 TALLOIRES-MONTMIN
M BETEND Daniel 214, chemin des platons 74210 TALLOIRES-MONTMIN	M AUSSEDAT Grégoire 84, chemin du réservoir 74290 TALLOIRES-MONTMIN
M CASSAGNE Christophe 593, chemin de la Sauffaz 74290 TALLOIRES-MONTMIN	M FLEURANCE Franck Le Chesnay 20, place du lavoir 74290 TALLOIRES-MONTMIN
M BOZON Jean-Louis 60, chemin rural de Planfait 74290 TALLOIRES-MONTMIN	Mme ELCHINGER Virginie 477, chemin des Gouttes 74290 TALLOIRES-MONTMIN

M DA MUTTEN Christian 397, chemin de la fruitière 74290 TALLOIRES-MONTMIN	M ECUVILLON Jean Loup 287 Chemin de la Pirraz 74290 TALLOIRES-MONTMIN
M MICHEL Julien 109, allée du Parmelan 74290 MENTHON-SAINT-BERNARD	M BLONDOT Jacques 278 Route de Faverges Montmin 74210 TALLOIRES-MONTMIN
Mme CLASSE Cindy 215, chemin de Pré Monteux 74290 TALLOIRES-MONTMIN	M BASTARD-ROSSET André 56, Impasse des Tilleuls La Forclaz 74210 TALLOIRES-MONTMIN
Mme VILLETTE Emilie 47, chemin de Traversy 74290 TALLOIRES-MONTMIN	M REVIL Bernard 79, chemin des Communaux 74290 TALLOIRES-MONTMIN
M DAVAINÉ Eric 14, route de l'Égalité 74290 TALLOIRES-MONTMIN	Mme BURDEYRON Hélène 380, chemin rural de Ponnay 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Mme BOYER Christelle 49, chemin du ponton 74290 TALLOIRES-MONTMIN	M MERIAUX Bernard 40, impasse du Planet 74210 TALLOIRES-MONTMIN
M MANIGLIER François Chef Lieu 74210 TALLOIRES-MONTMIN	M BISE Constant 144, chemin du Clos du Moine 74290 TALLOIRES-MONTMIN

N° 67/2020

OBJET : Désignation de représentants de la commune – Commission de contrôle des opérations électorales -

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la composition de la commission de contrôle des opérations électorales, en application, notamment, de l'article L 19 VI du code électoral dont il est donné explication.

Ainsi, le conseil municipal,

Après avoir recensé, selon les règles de l'article précité, les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission,

Et avec 23 voix pour,

DESIGNE Bruno ASSELIN, Emmanuel HUBER, Sylvie BESNIER, Bernard HOFFMANN et Danielle ROCHET comme membres de ladite commission.

N° 68/2020

OBJET : Désignation de représentants de la commune – Jurés d'assises -

Comme chaque année et en application de la circulaire du 27 avril 2020 relative à l'élaboration de la liste des jurés d'assises 2020 ainsi que l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2020-135 du 27 avril 2020 relatif à la répartition des jurés d'assises, il a été procédé en séance publique, à la désignation par tirage au sort des 3 noms à faire figurer sur la liste préparatoire.

Ainsi, le conseil municipal désigne :

Monsieur Alexis BAUD,
Monsieur Damien BAGGIO,
Monsieur Jérôme CAQUET.

N° 69/2020
OBJET : Subventions 2020 aux associations -

Monsieur le Maire explique que l'étude des demandes de subventions a été faite en commission. Il est alors apparu que le système d'octroi des subventions ne correspond pas à ce que souhaite l'équipe municipale nouvellement élue, mais qu'il n'était pas souhaitable de modifier brutalement ledit système sans un temps de réflexion, d'échange et d'information des associations.

Dès lors, le système préexistant a été maintenu et le montant total des subventions qu'il est proposé d'octroyer cette année est sensiblement identique à l'année passée.

Aussi, le conseil municipal
Après en avoir délibéré et selon les résultats ci-après détaillés

DECIDE l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2020 :

Associations	subventions	Résultats du vote
Les anciens combattants	1 800 €	Unanimité moins une abstention (Bruno ASSELIN)
Bibliothèque pour tous	1 254 €	Unanimité
Les amis de la Tournette	1 000 €	Unanimité moins une abstention (Bruno ASSELIN)
Tennis Talloires	1 008 €	Unanimité
Cercle Nautique Talloires	8 500 €	A la majorité (1 contre : Danielle ROCHET et 3 abstentions : Raphaël LYARET, Olivier MOUZIN et Mélanie CABOT)
Association des parents d'élèves	6 000 €	Unanimité (Absence de Mélanie CABOT)
Les amis du Prieuré	600 €	Unanimité
Montmin en fête	250 €	Unanimité (Absence d'Olivier MOUZIN)
amicale des sapeurs pompiers	1 500 €	Unanimité
Coopérative scolaire	1 800 €	Unanimité
ADEPT	1 250 €	Unanimité
Tennis Menthon	792 €	Unanimité
Centre d'Animation de Menthon	720 €	Unanimité
Centre équestre de Thônes	450 €	Unanimité
Banque alimentaire de Haute-Savoie	220 €	Unanimité
Association de prévention routière	100 €	Unanimité
ADATEEP	50 €	Unanimité
Autres	0 €	Unanimité
TOTAL	27 294 €	

N° 70/2020**OBJET : Chutes de blocs « Les Esserts » - Demande d'aide financière FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mission technique qui lui a été confié, le service du RTM nous a fait parvenir les résultats de l'étude concernant les mesures de protection nécessaires à mettre en place ainsi qu'un premier chiffrage.

Cette étude fait apparaître deux options en fonction de la maîtrise foncière, pouvant aller jusqu'à 150 000 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM ou Fonds Barnier - 50 %). Une délibération a ainsi été prise en début d'année sollicitant une subvention de 40% du montant, en-deçà du maximum possible.

Il est donc proposé de retirer ladite délibération et d'en prendre une nouvelle afin de solliciter une aide financière à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour approuver le plan de financement de cette opération et autoriser, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (Fonds Barnier – 50%).

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

RETIRE la délibération n°17/2020 du 24 février 2020 ;

APPROUVE le plan de financement, tel que décrit ci-dessus concernant les travaux de protection du secteur des Esserts (Talloires).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des organismes compétents les subventions et participation du Fonds Barnier (FPRNM) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire dans le cadre des participations financières liées à cette opération.

N° 71/2020**OBJET : Indemnités de sinistre – Tempête du 1^{er} juillet 2019 – Talloires Espace Lac -**

Monsieur le Maire rappelle que, le 1^{er} juillet 2019, 5 arbres se sont abattus sur la « longère » à Talloires Espace Lac, lors d'un épisode de tempête.

Notre assurance nous propose à ce titre une indemnisation à hauteur de 208 300.99 € dont 90 444.54 € immédiatement et 117 856.45 € sous condition de réalisation de travaux avant le 1^{er} juillet 2021.

La réalisation des travaux étant incertaine en l'absence de décision politique, d'appel d'offre fructueux et d'autorisation d'urbanisme purgée des droits de recours, il est proposé au conseil d'accepter cette indemnisation tout en sollicitant une prorogation de la date de réalisation des travaux.

En effet, initialement fixée à deux ans à compter du sinistre, le délai est d'ores et déjà amputé d'une année (délai de l'assurance pour statuer), sans compter l'attente de la purge des autorisations d'urbanisme, la nécessité de réaliser un appel d'offre et l'impossibilité de faire des travaux pendant la période touristique.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

ACCEPTÉ les indemnités de sinistre telles que proposées par GAN assurances.

SOLLICITE une prorogation du délai de la condition de reconstruction à deux ans suivant la purge de l'autorisation d'urbanisme.

DONNE tout pouvoir au Maire pour préparer, discuter, signer et exécuter tout document et acte relatifs.

N° 72/2020 OBJET : Création d'une régie d'avance -

Monsieur le Maire explique que diverses dépenses s'avèrent difficiles à payer du fait du manque de souplesse qu'offre le paiement par mandat administratif : achat d'un nom de domaine, abonnement à un service d'envoi de campagne de mail, achat pour une manifestation ou une fête ou cérémonie, acquisition du certificat de signature électronique, etc ...

En effet, certaines structures n'acceptent pas ce mode de paiement, ou par moment, bien qu'accepté, le paiement par mandat administratif peut poser problème notamment par manque de réactivité.

Il est dès lors proposé de créer une régie d'avance dotée d'une carte bancaire.

Cette régie ne concernerait que les dépenses inférieures à 2 000 € pour lesquelles le paiement par mandat administratif n'est pas adapté ou n'offre pas assez de réactivité.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE la création d'une régie d'avance dotée d'une carte bancaire, comme décrit ci-avant,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour instituer ladite régie.

N° 73/2020**OBJET : Fixation des tarifs scolaires – Année scolaire 2020 / 2021 -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de voter, comme chaque année, les tarifs concernant le restaurant scolaire ainsi que les tarifs garderie (pour le goûter) pour l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de déterminer les tarifs en fonction d'une augmentation de 1,5 % correspondant au « coût de la vie ».

Il est également proposé le maintien d'un tarif « exceptionnel » permettant aux familles qui le souhaiteraient de s'acquitter d'un tarif plus élevé.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

FIXE pour l'année 2020/2021 les tarifs de la restauration scolaire, comme suit :

2020-2021					base : 4,42 € 1er enfant scolarisé à Talloires-Montmin					base : 4,11 € 2ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin					base : 3,76 € 3ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin				
	1er trim	2em trim	3em trim	TOT.		1er trim	2em trim	3eme trim	TOT.		1er trim	2em trim	3em trim	TOT.					
Forfait 4 jours	243,1	185,64	194,48	623,22		226,05	172,62	180,84	579,51		206,8	157,92	165,44	530,16					
Forfait 3 jours	172,38	132,6	163,54	468,52		160,29	123,3	152,07	435,66		146,64	112,8	139,12	398,56					
Forfait 2 jours	123,76 €	88,4	114,92	327,08 €		115,08	82,2	106,86	304,14		105,28	75,2	97,76	278,24					

6.09 € le repas pour le tarif occasionnel

5.54 € le repas pour le personnel

DECIDE de la mise en place d'un tarif « solidaire » en fonction du choix et de la volonté des familles, applicables uniquement sur les forfaits et fixe le tarif applicable pour cette catégorie à **6 euros par repas**.

PRECISE que les inscrits au trimestre ou à l'année seront encaissés sur factures (titres de recettes) pour des raisons de simplification et de sécurité.

FIXE pour l'année 2020/2021 les tarifs de la garderie, service fonctionnant de 16 h 30 à 18 h 30, comme suit :

• **forfait :**

(prix du goûter au forfait trimestriel : base **2,38 €/jour**)

Soit :	- 1 ^{er} trimestre (55 jours)	130,90 € (forfait)
	- 2 ^{ème} trimestre (42 jours)	99,96 € (forfait)
	- 3 ^{ème} trimestre (44 jours)	104,72 € (forfait)

• **occasionnel :**

- Par jour : **4,79 €**.

FIN de la séance : 19 h 47.